

GESTION DE PROJETS ET QUESTIONS FINANCIÈRES

Les programmes de coopération technique (PCT) sont mis en œuvre par les institutions nationales de contrepartie et administrés par les Coordonnateurs nationaux des projets. Le personnel du siège de la FAO fournit régulièrement son avis technique et soutient le projet. L'exécution des activités du projet repose principalement sur une équipe composée d'experts CPPD/CPPT¹⁴ internationaux et de consultants nationaux, et bénéficie du support logistique/administratif/managérial des bureaux de pays et régionaux de la FAO.

Le Coordonnateur national des projets et l'unité de soutien technique du siège effectuent régulièrement les activités de surveillance du projet nécessaires pour atteindre les objectifs définis. Si cela est requis, un Comité directeur du projet national appuie également ce dernier.

À l'exception du projet régional pour l'Asie (Asia BioNet), et d'un projet interrégional portant essentiellement sur l'Europe de l'Est et l'Asie centrale, les projets de renforcement des capacités de prévention des risques biotechnologiques ont été financés par la FAO dans le cadre du PCT et d'autres fonds d'affectation spéciale. Les budgets variaient de 100 000 à 350 000 de dollars EU pour les projets nationaux, et de 300 000 à 1,3 millions de dollars EU pour les projets au niveau régional et mondial. Les efforts actuels visent à diversifier le portefeuille de prêts et à collaborer plus régulièrement avec d'autres organisations partenaires des Nations Unies.

¹⁴ Veuillez consulter la note en bas de page n° 17



EXPÉRIENCE ACQUISE ET PERSPECTIVES FUTURES

- Les ressources mises à disposition par la FAO sont essentielles mais ne sont pas toujours suffisantes, notamment si une mise à jour des laboratoires de détection des OGM est requise. Il est nécessaire de trouver d'autres sources de financement et de favoriser les partenariats avec d'autres agences.
- La capacité technique interne de la FAO a assuré une exécution de projet flexible et en douceur.
- Plusieurs unités techniques de la FAO, y compris la Division de la nutrition et de la protection des consommateurs, la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Division de la recherche et de la vulgarisation, et le Bureau juridique, ont contribué à l'exécution du projet, favorisant ainsi l'adoption d'une approche interdisciplinaire.

